

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Avril - mai 2012 - n° 35Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et
Commission communication :
Anne Coër (responsable), Marie-
Alice Peyrat, Nathalie Surin.Mairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
fax : 01 34 85 07 24
web : mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr

A noter

● **Naissances :**
Samuel PIPEREL, le
13 avril 2012

● **Mariages :**
Olivier POLLET et
Catherine LOONIS, le
28 avril 2012

Damien TRICARD et
Sabrina AUDRIEU, le
30 avril 2012

● **Décès :**
Mme PERRONO, Ro-
seline le 13 décembre
2011

OUVERTURE MAIRIE
Permanences secrétariat
Mardi, Jeudi et Vendredi
8h30 à 9h30-16h30 à 17h30
Mercredi et Samedi
10h00 à 11h00

OUVERTURE EPICERIE
**Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi :**
7h30 /13h30 et 15h45/19h00
Mercredi : 7h30 /13h00
fermé l'après-midi
Samedi et Dimanche 8h00
/13h00

**BIBLIOTHEQUE A LA
MAISON POUR TOUS**
Mardi 17h00 /18 h00
Samedi 11h00 / 12h00
Hors période de vacances
scolaires.

Jardin du souvenir

Un jardin du souvenir, dédié à la dispersion des cendres des défunts ainsi qu'un columbarium, réservé au dépôt d'urnes funéraires, ont été aménagés dans le cimetière de notre commune; le terrain paysager y adossé, permet ainsi de se recueillir dans un espace empreint de sérénité.



Locaux de la Poste (suite...)

Le Conseil Municipal vient de délibérer pour engager la vente de la poste et du local technique Orange après avoir fait réaliser les estimations de ces biens par le service des Domaines. Un plan de bornage a été réalisé par un géomètre pour diviser la parcelle foncière qui reçoit ces deux bâtiments. Après consultation du notaire, la vente de la poste a été répartie géographiquement dans trois agences immobilières autour de notre commune. Les coordonnées de ces agences sont disponibles en mairie pour les personnes pouvant être intéressées par ce bien immobilier.

Rucher pédagogique

La CCPFY a permis la création d'un rucher pédagogique, situé au cœur des Espaces Boisés du parc d'activités du Bel-Air, afin de sensibiliser la population au développement durable et plus particulièrement à l'apiculture. Les ruches ont été décorées par les élèves des écoles des 16 communes du territoire. Ci-contre, la ruche décorée par les enfants des Chanterelles.

(photo : Marie.Gaillot)



Balades à vélo dans les Yvelines...

Tourisme à Vélo en Yvelines

Comité départemental de Cyclotourisme

du 17 au 20 mai 2012

Balades découvertes pour tout public accompagnées et commentées
Jeudi 17 Les Villes Royales
Vendredi 18 Plaine et Vallées
Samedi 19 En Ferêt de Rambouillet
Dimanche 20 La Vallée de Chevreuse
Reservations et inscriptions
www.cedc78-112.org
01 30 55 93 97 / 01 34 56 09 36



Commune de La Boissière-Ecole

N° 35

Avril / Mai 2012

LA BASSORIA

EDITO

Le 30 mars dernier le conseil municipal a voté son budget 2012. L'exécution du budget 2011 a permis de dégager des excédents suffisants pour les investissements à venir sur notre commune. Aussi les membres du conseil n'ont pas jugé utile d'augmenter les impôts locaux. Les taux de ceux-ci restent donc à l'identique de ceux de 2011 à savoir une taxe d'habitation à 5,02 % et une taxe foncière à 6,47 %.

Par comparaison le niveau national de ces deux taxes sont respectivement (pour une commune de moins de 1 000 habitants) de 11,32% pour la taxe d'habitation et 15,79 % pour la taxe foncière. Au niveau de la CCPFY (hors Rambouillet et Saint Amoult qui ne disposent pas des mêmes services donc ne peuvent être pris en compte pour une comparaison objective) une moyenne de 6,92 % pour la taxe d'habitation et 8,20 % pour la taxe foncière.

Force est de constater que notre commune se situe en dessous de ces deux moyennes de comparaison.

Le maintien des taux répond à une volonté des élus du conseil de ne pas peser lourdement sur les budgets des ménages tout en poursuivant les investissements nécessaires au maintien de notre qualité de vie dans la commune.

A.F GAILLOT

Assainissement collectif

Le dossier concernant l'assainissement collectif avance puisque nous recevons, le 25 mai prochain pour une audition par le jury, les quatre candidats retenus. Ces derniers nous ont fait parvenir le 16 avril dernier leurs dossiers techniques qui sont actuellement analysés par notre assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que les chiffrages des solutions proposées.

Dans cette phase très technique, les élus de la commune, conformément à la législation en vigueur, sont assistés par le conseil général, l'agence de l'eau, le trésorier et des experts externes (un architecte, un ingénieur voiries-réseaux et un ingénieur assainissement).

Une fois le choix du candidat réalisé nous finaliserons auprès de nos partenaires (Conseil Général, Agence de l'Eau Seine Normandie et Etat) le financement de l'opération.

Le 10 février dernier, le concepteur réalisateur de notre lagune a été condamné à nous verser la somme de 85 000 euros ainsi que divers dommages et intérêts par le Tribunal Administratif de Versailles. Une bien maigre consolation pour notre commune qui est loin de couvrir le coût d'une nouvelle station, mais une consolation tout de même puisque sa responsabilité est ainsi reconnue dans les dysfonctionnements constatés !

Budget assainissement

Le budget assainissement, bien qu'à l'équilibre, nécessite pour l'année 2012, une légère augmentation de la taxe sur les mètres cubes d'eau consommés. Cette augmentation de 5% porte la taxe communale sur le prix de l'eau de 1,05 à 1,10 euros. Soit pour une consommation moyenne de 120 m³ à l'année pour un foyer, une facture qui augmentera de 6 euros en 2012.

Cette augmentation permettra de couvrir pour une toute petite partie les frais d'études pour la remise aux normes de notre station mais nullement de prendre en compte les frais liés à la nouvelle station. Cependant, le chiffrage définitif n'ayant pas été établi, les subventions sollicitées n'ayant pas été encore attribuées, nous ne sommes pas à l'heure actuelle en mesure de chiffrer l'augmentation à prévoir sur cette taxe.

Investissements en cours et à venir...

A l'ordre du jour des investissements 2012 ont été votés, entre autres, la création du jardin du souvenir, le démarrage des travaux de réfection de la rue des écoles et des travaux d'accessibilité de notre mairie, une sente communale entre la départementale 71 et les équipements communaux (école, Place Saint Jean) créant ainsi un parcours sécurisé pour les enfants de notre village, les travaux de maintien en bon état et en conformité aux règles de sécurité des équipements communaux (travaux sur le filet de sécurité de l'Eglise, remise en état de l'horloge, ...), des travaux d'embellissement de nos rues par l'implantation de bacs fleuris en pierre et de parterres arborés, ainsi que l'achat d'une remorque...

Rappels

● **Dates des législatives :** premier tour : le 10 juin 2012 ,

deuxième tour : le 17 juin 2012

● **Vote par procuration**

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez établir une procuration à la gendarmerie de Rambouillet (jusqu'à la veille du vote) ou au tribunal d'instance. Vous êtes donc le mandant, et votre mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de La Boissière-Ecole. Vous devez être muni d'une pièce d'identité et des coordonnées de votre mandataire (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse)

● **Demande carte d'identité / Passeport**

Nous vous rappelons que les délais d'obtention d'une carte d'identité sont d'environ un mois.

Pour ce qui concerne les passeports, ils sont désormais établis dans les mairies habilitées, telles Rambouillet, Maurepas, Trappes, Saint Amoult...

Il est nécessaire de les contacter par téléphone avant d'entreprendre vos démarches.

Départ des élèves de Mittainville

Les enfants de la commune de Mittainville étaient depuis plus de vingt ans accueillis en notre école pour leurs premiers apprentissages. Suite à une délibération du conseil municipal de Mittainville du mois de Mars, et par la volonté de leurs parents, les enfants de Mittainville seront scolarisés, à partir de septembre 2012, dans leur commune dès la petite section de maternelle. Cette décision ne modifie en rien le nombre de classes pour la rentrée 2012 à l'école des Chanterelles. En effet, nous devrions rester sur le même effectif que celui de la rentrée 2011 avec les seuls enfants de La Boissière-école. L'arrivée de jeunes couples et la dynamique de notre village en matière de construction permettent le maintien de ces effectifs.

Naissance d'une nouvelle résidence...

De nouvelles constructions surgissent depuis quelques mois en bas de notre village au lieu dit de « La Basse Boissière ». C'est une nouvelle résidence de 11 constructions, dont 10 constructions neuves, qui répondent à la demande de jeunes couples désireux de venir s'installer au cœur de notre village à des prix raisonnables.

Les terrains de 600 m², conformes à notre plan d'occupation des sols sur cette zone, permettent de répondre à leurs souhaits.



Ces nouvelles arrivées contribuent à la dynamique de notre

village tout en préservant notre environnement puisque ces terrains n'empiètent pas sur nos espaces naturels.

Résultats du premier tour des présidentielles sur notre commune

Nom du candidat	Nombre de voix	Pourcentage
Eva JOLY	9	2,06
Marine LE PEN	66	15,1
Nicolas SARKOZY	126	28,83
Jean-Luc MELENCHON	47	10,76
Philippe POUTOU	2	0,46
Nathalie ARTHAUD	0	0
Jacques CHEMINADE	3	0,69
François BAYROU	49	11,21
Nicolas DUPONT-AIGNAN	8	1,83
François HOLLANDE	127	29,06

Départ de Nicolas ALLANOU, arrivée de David ALLEMANT

Depuis le 1^{er} Mars 2012, notre employé communal en charge de l'entretien de notre village, Nicolas ALLANOU, nous a quitté dans le cadre d'une mutation interne pour rejoindre Audierne (Finistère).

Il sera remplacé à compter du 2 Mai par David ALLEMANT.

Ce candidat a été choisi parmi plus de douze candidats qui ont pour la plupart fait l'objet d'un passage devant une commission de recrutement composée d'élus qui s'est tenue trois samedis matins de suite lors des mois de janvier et février.

De formation horticole, David ALLEMANT est fonctionnaire territorial depuis plus de dix ans et a exercé sur la commune de Rambouillet ces dernières années. Il a cependant une grande expérience des petites collectivités territoriales comme la nôtre puisqu'il a tenu la fonction d'agent communal en début de carrière sur Saint-Piat.

Nous souhaitons une bonne route à Nicolas qui a su fleurir notre village et nous éclairer de son sourire pendant son court passage chez nous et bienvenue à David qui nous l'espérons poursuivra sur la même voie.

Brûlage des déchets verts

Par courrier du 6 juillet 2011, le préfet des Yvelines, nous a rappelé la règle issue de l'arrêté préfectoral de 1980 par laquelle le brûlage des déchets verts de jardins et de parcs sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est interdit **toute l'année et ce sur l'ensemble du territoire départemental.**

Depuis juillet 2011, une partie des maires de la CCPFY se sont mobilisés contre cette interdiction en arguant du caractère forestier de nos communes, de l'absence de traitement par le SICTOM de ces déchets sur place (seul un dépôt dans les déchetteries est autorisé et pour une quantité limitée).

Pour autant fin février dernier, nous avons reçu une nouvelle demande de la Préfecture pour rappeler à nos concitoyens l'article 84 du règlement sanitaire départemental qui interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers et les collectivités territoriales. Le caractère de cette mesure a pour but de limiter les émissions de polluants dans l'atmosphère. La Préfecture invite les communes à trouver des alternatives pour réduire significativement cet usage.

Aussi, nous avons saisi le SICTOM pour tenter de trouver avec eux une solution alternative qui ne soit dommageable pour personne. Affaire à suivre....

Concert de la Maîtrise de Rambouillet

Pour fêter dignement la restauration et le retour de notre tableau dit « Saint Thomas d'Aquin » recevant le sang du Christ » le chœur d'enfants du conservatoire communautaire de Rambouillet accompagné d'élèves musiciens viendra ravir nos oreilles le dimanche 13 mai à 17h en l'Eglise Saint Barthélemy de La Boissière-école.

Ne manquez pas cet événement, pensez à vous inscrire à cette manifestation en contactant le 01.30.41.73.33 ou en adressant un mail à spectacles@pfy.fr.

Le nombre de places est limité, ne tardez pas.

Le même jour se tiendra dans la salle d'activités une exposition photos que nous vous invitons à découvrir dont le thème est « Notre Village et nos passions ». Cette exposition est organisée par le Comité des Fêtes que nous remercions pour ses excellentes initiatives.

● **A noter**



● **Comité des fêtes :** Expo photo le 13 mai 2012 (voir article ci-contre, bas de page)

● **Course cycliste du 3 juin 2012**

Pour la troisième année consécutive, notre commune accueillera le Club Cycliste de Puteaux pour trois départs et trois arrivées.

Le temps fort de cet événement sera la présence des « élites » qui concourront dans le cadre du championnat d'Ile de France.

Cette course, dont le départ est prévu pour 14h30, permettra d'admirer ses athlètes sur 14 tours pour une distance parcourue de 130 à 140 km.

Le programme complet de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

● **Essaims d'abeilles**

Monsieur JABRAK

Service gratuit de ramassage des essaims d'abeilles



SOS ESSAIM
06 49 65 44 58